

EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE LE BARROUX

SEANCE DU 20 décembre 2023

Nombres de Membres

En Exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Date de la convocation :
14/12/2023
Date de l'affichage de la
délibération : 04/01/2024

**Objet : Rattachements
budgétaires néant.**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS le 20 DECEMBRE à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Du Conseil à la mairie de LE BARROUX, sous la Présidence de Bernard MONNET, Maire de la commune LE BARROUX.

Étaient présents: BATAILLER Bruno, BERTHOMIER Line, D'OLLONE Brigitte, GRILLET Gilles, D'OLLONE Brigitte, LARTIGUE Marc, MARIN Jean-Philippe, MARIN Véronique, MENEGATTI Pascal, MONNET Bernard, THEOULLE Myriam, VANONI Patricia ;

Absents excusés ayant donné pouvoir : DARUD Gilbert, ISNARD Maurane, PICARD Pascale.

Secrétaire nommé : LARTIGUE Marc.

Monsieur le Rapporteur informe les membres du Conseil municipal,

VU le Budget Primitif 2023,

VU la délibération DE 2022 12 96 du 14/12/2022, concernant les rattachements budgétaires 2022,

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité,

Précise que le montant des rattachements 2023 n'est pas significatif pour le budget de la commune et qu'il n'y a pas lieu de procéder à des rattachements puisque cela ne changera en rien le Résultat.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Marc LARTIGUE



Le Maire, Bernard MONNET

